

12-ÉCONOMIE GÉNÉRALE

La Nouvelle-Calédonie a enregistré ces dernières années une croissance soutenue du **Produit Intérieur Brut (PIB)**, au rythme annuel moyen de 3,3% entre 2000 et 2010.

Cette phase de croissance s'est traduite par un quasi-doublement de la richesse globale sur cette période. Composées du PIB et des importations, les ressources calédoniennes s'élèvent à 1 220 milliards de F.CFP en 2010. Ces ressources sont majoritairement destinées aux dépenses de consommation finale des ménages et des administrations (706 milliards de F.CFP).

La formation brute de capital fixe (les investissements) représente 356 milliards de F.CFP et les exportations de biens et de services 158 milliards de F.CFP.

Ce montant d'investissements a triplé entre 2000 et 2010.

Parallèlement, le niveau de richesse par habitant a augmenté de 57% entre 2000 et 2010 avec un taux d'accroissement annuel moyen de 4,6%.

Cette croissance a permis de combler dans une large mesure l'écart de niveau de vie avec la Métropole ; en 1960, le **PIB par habitant** de la Nouvelle-Calédonie était inférieur de moitié environ à celui de la France ; cet écart n'était plus que de 30% en 2000 ; il s'est comblé de manière accélérée pour n'être plus que de 11% en 2010 (3,2 millions de F.CFP en Nouvelle-Calédonie contre 3,5 millions de F.CFP en Métropole).

En termes de PIB par habitant, les comparaisons internationales montrent que la Nouvelle-Calédonie est désormais proche de l'Australie, devant la Nouvelle-Zélande et très loin devant les autres petites économies insulaires (PEI) du Pacifique Sud.

La diversification de l'économie calédonienne joue un rôle important quant à la contribution de chaque secteur sur l'activité économique du pays.

Tandis que le poids de l'activité minière diminue, d'autres secteurs impactent plus sensiblement l'économie. C'est notamment le cas des secteurs tertiaires et BTP avec un secteur des services prédominant.

► **Produit Intérieur Brut (PIB)**. Agrégat comptable représentant le résultat final de l'activité de production des unités productrices résidentes. Il peut se définir de trois manières :

- le PIB est égal à la somme des valeurs ajoutées brutes des différents secteurs institutionnels ou des différentes branches d'activité, augmentée des impôts moins les subventions sur les produits (lesquels ne sont pas affectés aux secteurs et aux branches d'activité) ;
- le PIB est égal à la somme des emplois finals intérieurs de biens et de services (consommation finale effective, formation brute de capital fixe, variations de stocks), plus les exportations moins les importations ;
- le PIB est égal à la somme des emplois des comptes d'exploitation des secteurs institutionnels : rémunération des salariés, impôts sur la production et les importations moins les subventions, excédent brut d'exploitation et revenu mixte.

► **PIB par habitant**. Indicateur de richesse, il rapporte le PIB en valeur à la population moyenne sur l'année.

VOIR AUSSI

www.isee.nc

www.ieom.fr

Les synthèses de CEROM, mars 2011.

12.1 RÉSULTATS ÉCONOMIQUES

Évolution du PIB et du PIB par habitant [1]

	2000	2005	2006	2007	2008 e	2009 e	2010 e
Produit Intérieur Brut (milliards de F.CFP)	441,9	598,4	663,3	768,0	736,3	749,2	812,1
Taux de croissance nominal	8,2	5,8	10,8	15,8	-4,1	1,8	8,4
Taux de croissance réel	2,5	3,6	5,7	4,2	0,8	2,3	3,7
PIB/Habitant (millions de F.CFP)	2,1	2,6	2,8	3,2	3,0	3,0	3,2
Taux de croissance nominal	6,1	4,5	9,5	14,4	-5,4	0,4	6,9

Ressources et emplois de biens et services à prix courants [1]

	2000	2005	2006	2007	2008e	2009e	2010 e
Ressources	607 953	840 415	955 992	1 111 951	1 100 674	1 062 415	1 220 306
Produit intérieur brut	441 872	598 402	663 297	767 977	736 279	749 216	812 098
Importations	166 081	242 013	292 695	343 974	364 395	313 199	408 208
Emplois	607 953	840 415	955 992	1 111 951	1 100 674	1 062 415	1 220 306
Dépenses de consommation finale des ménages	287 487	380 406	407 503	437 019	469 555	483 644	508 888
Dépenses de consommation finale des administrations publiques	118 439	152 945	165 328	176 072	182 981	190 709	197 392
Formation brute de capital	101 364	178 604	224 679	288 551	309 910	269 810	355 918
Exportations	100 662	128 460	158 482	210 308	138 228	118 252	158 108

Unité : million de F.CFP - Prix courants

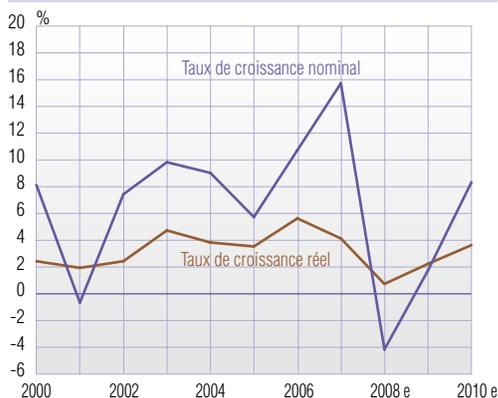
135

PIB par habitant dans quelques pays du Pacifique et dans l'Outre-Mer français [2,3 et 4]

Australie (2008)	3 818
États Fédérés de Micronésie (2007 p)	191
France (2009)	3 529
Guadeloupe (2009 e)	2 168
Guam (2005)	2 181
Guyane (2009 e)	1 674
Îles Cook (2008 p)	892
Îles Fidji (2008)	287
Îles Marshall (2008 p)	257
Îles Salomon (2008)	83
Kiribati (2008)	122
Martinique (2009 e)	2 286
Niue (2006)	841
Nouvelle-Calédonie (2010 e)	3 256
Nouvelle-Zélande (2008)	2 438
Palau (2007 e)	736
Papouasie Nouvelle-Guinée (2006)	78
Polynésie française (2006)	1 598
Réunion (2009 e)	2 100
Samoa (2008)	219
Tonga (2008 p)	216
Tuvalu (2002)	233
Vanuatu (2007)	194
Wallis et Futuna (2005)	1 200

Unité : millier F.CFP

Évolution du taux de croissance réel et nominal du PIB [1]



12-ÉCONOMIE GÉNÉRALE

Selon les dernières estimations, le **Produit Intérieur Brut (PIB)** de la Nouvelle-Calédonie s'est élevé à 812 milliards de FCFP en 2010, il est en nette accélération par rapport à 2009.

Le secteur des services est le principal créateur de richesse. Il regroupe les transports et télécommunications, les banques et les assurances, les services rendus principalement aux entreprises et ceux rendus aux ménages. Avec l'administration et le commerce, le poids des services reflète une économie qui s'est fortement tertiaisée depuis le début des années 1960 (54% du PIB à l'époque) pour atteindre aujourd'hui plus de 70% (un taux comparable à la métropole).

Pour certains secteurs la part dans la valeur ajoutée demeure globalement stable depuis une dizaine d'années. C'est notamment le cas de l'énergie et de l'agriculture y compris l'élevage, la sylviculture, la pêche et l'aquaculture. En revanche, l'industrie hors nickel représente 8% de la VA en 2010, en légère hausse sur la moyenne des dix dernières années. De même, le BTP représente 10% de la valeur ajoutée totale en raison du développement des projets miniers mais aussi de la construction de logements sociaux, de l'aéroport et d'infrastructures pour les Jeux du Pacifique (NC 2011).

Enfin, le poids de l'industrie du nickel (**extraction minière** et métallurgie) est tributaire de la conjoncture internationale. En effet, la Nouvelle-Calédonie est un acteur important sur le marché du nickel, et celui-ci occupe une place emblématique dans l'économie du pays. Pour autant, s'il constitue bien la principale ressource d'exportation, le poids relatif du secteur nickel a globalement tendance à décliner. Après avoir connu en 2007 une hausse exceptionnelle du cours du minerai au LME (16,89 US\$/lb en moyenne sur l'année), ce dernier a chuté jusqu'en 2009 pour reprendre en 2010 et atteindre le niveau moyen de 9,89 US\$/lb.

Cet effet prix a impacté le poids du nickel dans la valeur ajoutée totale qui s'établit à 8% en 2010.

▶ **Produit Intérieur Brut (PIB)**. Voir 12.1.

▶ **Valeur ajoutée (VA)**. Elle est égale à la valeur de la production diminuée de la consommation intermédiaire. Celle-ci représente la valeur des biens et services transformés ou entièrement consommés au cours du processus de production.

▶ **Extraction minière**. Voir 19.3.

SOURCE [1] ISEE, *Comptes économiques définitifs, 2007, Comptes économiques rapides, 2010.*

VOIR AUSSI

www.isee.nc

12.2 PRODUCTION PAR SECTEUR

Produit intérieur brut [1]

	2000	2005	2006	2007	2008 e	2009 e	2010 e
Valeur ajoutée	395 299	534 387	598 102	694 262	657 144	667 135	720 591
+ impôts sur les produits	47 318	65 148	66 294	75 075	80 574	83 505	93 046
- subventions sur les produits	-746	-1 133	-1 099	-1 360	-1 439	-1 424	-1 539
Produit intérieur brut	441 872	598 402	663 297	767 977	736 279	749 216	812 098

Unité : million de F.CFP - Prix courants

Valeur ajoutée par secteur d'activité [1]

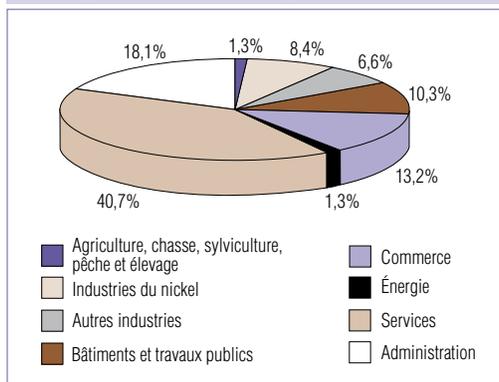
	2006		2007		2008 e		2009 e		2010 e	
	Montant	Part								
Agriculture, chasse, sylviculture, pêche, élevage	11 456	1,9	9 769	1,4	9 958	1,5	9 556	1,4	9 760	1,3
Industries du nickel	76 406	12,4	129 184	18,1	52 337	7,7	30 961	4,5	62 304	8,4
Autres industries	35 968	5,8	38 210	5,4	41 136	6,1	45 589	6,6	48 654	6,6
Bâtiments et travaux publics	62 137	10,1	65 799	9,2	78 899	11,7	78 089	11,4	76 552	10,3
Commerce	72 592	11,8	82 131	11,5	87 691	13,0	92 286	13,4	97 944	13,2
Énergie	10 640	1,7	11 405	1,6	10 802	1,6	11 795	1,7	9 596	1,3
Services	232 253	37,7	256 742	36,0	270 694	40,0	288 426	42,0	301 165	40,7
Administration	114 390	18,6	119 937	16,8	124 731	18,4	129 728	18,9	134 104	18,1
Valeur ajoutée totale (hors SIFIM (a))	615 842	100,0	713 176	100,0	676 248	100,0	686 430	100,0	740 079	100,0

(a) Avant correction : services d'Intermédiation Financière Indirectement Mesurés.

Unités : million de F.CFP - Prix courants, %

137

Répartition de la valeur ajoutée en 2010 [1]



12-ÉCONOMIE GÉNÉRALE

L'indice des prix à la consommation des ménages (IPC) permet de mesurer l'inflation. En Nouvelle-Calédonie, un indice des prix rénové (base 100 en décembre 2010) est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2011. En décembre 2011, la Nouvelle-Calédonie a enregistré une inflation annuelle s'élevant à 2,6%. Supérieure à la moyenne de ces dix dernières années (1,9%), elle est restée toutefois inférieure au niveau maximum atteint fin 2008 (+3,7%). Hors tabac, la hausse annuelle des prix s'établit à 2,4% en 2011.

Le tabac est le poste le plus inflationniste avec +12% sur un an. Cette augmentation fait suite à une revalorisation des prix décidée par le gouvernement, entrée en vigueur en janvier 2011, qui touche principalement le tabac à rouler. En dix ans, le prix du tabac a augmenté de 60%.

Après avoir fortement diminué en 2009, les prix de l'énergie sont repartis à la hausse en 2010 et affichent une inflation annuelle de 8% en 2011. Ces fluctuations continuent d'être principalement le reflet de celles des prix des produits pétroliers, fortement liées aux cours du pétrole brut. En 10 ans, les prix de l'énergie ont augmenté de près de 30%.

Les prix de l'alimentation sont également en hausse de 4% sur un an. Cette hausse reste inférieure à celle connue en 2008. Toutefois, en dix ans, les prix de l'alimentation ont augmenté de près de 30%. Sous l'effet de la flambée des cours des matières premières agricoles et des événements climatiques locaux, certains produits alimentaires de base (légumes, sucres...) ont progressé à un rythme soutenu.

Les prix des services sont en progression constantes avec une hausse annuelle comprise entre 1,1% et 3,1% au cours des dix dernières années. Par contre, sur cette même période, les prix des produits manufacturés sont restés globalement stables.

L'évolution des prix sur le territoire s'explique en partie par des facteurs internes pouvant avoir une influence à la hausse ou à la baisse, notamment lorsque les pouvoirs publics interviennent au niveau de la fixation des prix de vente, ou des tarifs douaniers. Les facteurs peuvent aussi être externes via l'importation et notamment la répercussion des cours des matières premières importées ou l'évolution des devises étrangères ou du niveau d'inflation chez les fournisseurs.

► **Indice des prix à la consommation des ménages (IPC).** C'est un instrument de mesure de l'évolution, au cours du temps, du niveau général des prix des biens et services figurant dans la consommation des ménages. En Nouvelle-Calédonie, il est calculé par l'ISEE. L'indice actuel (base 100 en décembre 2010) a été institué par la délibération n°110 du 16 décembre 2010. Par rapport à l'indice précédent (base 100 en décembre 1992), celui-ci intègre un nouvel échantillon de produits et de nouvelles pondérations, porte sur la consommation de l'ensemble des ménages, quelle que soit la catégorie socioprofessionnelle (CSP) du chef de ménage, et tient compte des prix relevés sur l'ensemble du territoire.

L'indice "hors tabac", qui ne prend pas en compte les prix des tabacs, est utilisé pour le calcul des prestations, rémunérations, dotations ou de tout autre avantage.

► **Inflation.** C'est la perte du pouvoir d'achat de la monnaie qu'implique une augmentation générale des prix. Pour évaluer l'inflation, on utilise l'IPC. Ce dernier est ainsi utile pour les consommateurs qui peuvent comparer la fluctuation des prix à la variation de leur revenu personnel et ainsi suivre et évaluer l'évolution de leur pouvoir d'achat. Deux types de calculs sont couramment utilisés pour déterminer l'inflation :

- l'évolution en glissement compare la valeur de l'indice à deux dates séparées. Par exemple, le taux d'inflation de l'année N se détermine par variation entre les indices des mois de décembre des années N et N-1. Cette méthode fait abstraction de tout ce qui a pu se passer entre les deux dates.
- l'évolution en moyenne annuelle compare la valeur moyenne de l'indice de l'année N à la valeur moyenne de l'année N-1.

Les données présentées dans cette rubrique portent sur l'évolution en glissement annuel.

SOURCES [1] ISEE. [2] ISPE. [3] OCDE.

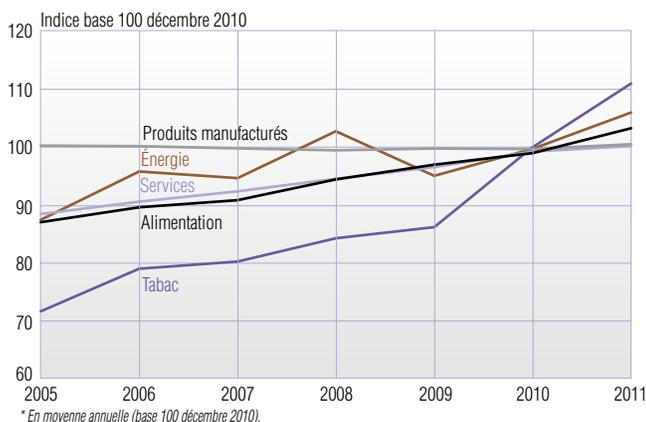
VOIR AUSSI

www.isee.nc
www.insee.fr

Délibération n°110 du 16 décembre 2010 relative à la création d'un indice des prix de détail à la consommation.

12.3 PRIX À LA CONSOMMATION

Évolution de l'indice des prix* par grand groupe [1]



Pondération dans l'indice des prix des grands postes de dépense (base 100 décembre 2010) [1]

	Pondération
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	1 989
Boissons alcoolisées et tabac	386
Habillement et chaussures	320
Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles	1 740
Ameublement, équipement ménager et entretien courant de la maison	761
Santé	143
Transport	2 119
Communications	350
Loisirs et culture	962
Enseignement	20
Restaurants et hôtels	471
Autres services et biens	739

Évolution des taux d'inflation selon les cinq grands groupes de dépenses* [1]

	Pondération (a)	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Alimentation	2 178	2,4	0,7	4,5	4,6	1,0	2,8	4,0
Tabac	197	7,0	7,2	0,0	7,2	2,9	13,1	12,1
Produits manufacturés	3 031	-0,2	-0,5	-0,1	-0,4	0,4	0,2	0,8
Énergie	984	6,5	4,7	1,4	10,1	-10	5,2	7,66
Services	3 610	3,1	1,7	1,2	3,1	2	2,2	1,44
Indice général	10 000	2,6	1,4	1,8	3,7	0,2	2,7	2,6
Indice hors tabac	9 803	2,5	1,2	1,9	3,5	0,1	2,2	2,4

* En glissement annuel.

(a) En base 100 décembre 2010.

Unité : %

Évolution des prix à la consommation, en moyenne annuelle, dans quelques pays [1 à 3]

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
France	1,9	1,9	1,6	3,2	0,1	1,6
Zone euro	2,2	2,2	2,1	3,3	0,2	1,5
Allemagne	1,9	1,8	2,3	2,8	0,2	1,0
Italie	2,2	2,2	2,0	3,5	0,7	1,5
Royaume-Uni	2,0	2,3	2,3	3,6	2,1	3,1
États-Unis	3,4	3,2	2,9	3,8	-0,4	1,6
Japon	-0,6	0,2	0,1	1,4	-1,2	-0,9
Australie	2,7	3,5	2,3	4,4	1,6	2,9
Nouvelle-Zélande	3,0	3,4	2,4	4,0	2,3	2,4
Polynésie française	1,0	2,7	2,0	3,2	0,1	1,7
Nouvelle-Calédonie	1,2	3,0	1,0	2,9	0,9	2,6

Unité : %

12-ÉCONOMIE GÉNÉRALE

La loi organique donne à la Nouvelle-Calédonie la compétence en matière de réglementation des prix. Celle-ci est exercée conjointement par le congrès et le gouvernement : le gouvernement fixe les prix et les tarifs que le congrès a préalablement réglementés.

La forte poussée inflationniste qui a marqué le début des années 1980 avait incité les pouvoirs à affermir la réglementation en instaurant un blocage des prix. La fin de cette période inflationniste a permis une libéralisation progressive des prix avec la mise en place de régime plus souple, notamment des accords de modération.

L'ensemble de ces mesures, couplé à une augmentation du niveau de concurrence et au développement de la grande distribution, a permis de mettre en place une nouvelle réglementation économique dont le principe général est affirmé dans la délibération modifiée n°14 du 6 octobre 2004. Le retour à la liberté des prix devient la règle générale pour les produits de grande consommation et les services. Cependant, certains produits et marchandises (locaux ou importés) et certaines prestations de services restent soumis à un régime de contrôle des prix, soit par la fixation du prix lui-même, soit par l'institution d'une majoration, soit encore par la définition d'une marge bénéficiaire maximale.

Suite à la hausse des prix de ces dernières années, plusieurs revendications sociales ont été menées, pour que la lutte contre la vie chère soit une priorité des acteurs institutionnels et économiques locaux. En 2010, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie avait adopté un arrêté fixant les prix minimums de ventes ou, dans certains cas, les marges maximales de commercialisation, de 115 produits de première nécessité parmi les plus consommés. En 2011, plusieurs manifestations ont eu lieu à Nouméa, Lifou et Koné et un collectif de lutte contre la vie chère a été créé. Depuis le gouvernement et l'intersyndicale ont signé un "préambule anti vie chère", qui fixe les grandes lignes des actions à venir, regroupées en trois grands objectifs : la réduction des inégalités, l'amélioration du pouvoir d'achat et l'insertion par l'emploi. De plus, une commission spéciale a été créée auprès du Congrès, chargée d'élaborer des accords économiques et sociaux et d'en suivre la mise en œuvre.

Une nouvelle tarification a doré et déjà été mise en place, limitant le coût des transports aériens intérieurs pour les ressortissants des îles Loyautés. Le gel provisoire des loyers est l'une des autres mesures adoptées fin 2011.

► **Accords économiques et sociaux.** Créée par la délibération n°146 du 1^{er} septembre 2011, une commission spéciale élabore et suit les accords économiques et sociaux. Elle est composée de l'Intersyndicale (USOENC, Fédération des fonctionnaires, UT/CFE-CGC, COGEM-TRA-NC, FO et CSTNC) ; de l'USTKE ; de deux élus par groupe politique constitué au Congrès ; d'un représentant par formation politique du Congrès ; de représentants du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et d'un représentant de l'Etat.

SOURCES [1] ISEE. [2] INSEE.

VOIR AUSSI

ISEE : www.isee.nc

DAE : www.dae.gouv.nc

Direction des Affaires Economiques, Données relatives à la réglementation des prix en Nouvelle-Calédonie.

Délibération n°146 du 1^{er} septembre 2011 portant création d'une commission spéciale auprès du congrès pour l'élaboration et le suivi d'accords économiques et sociaux : www.juridoc.gouv.nc

Commission spéciale pour l'élaboration et le suivi d'accords économiques et sociaux-Préambule : www.gouv.nc

12.4 RÉGLEMENTATION DES PRIX

Comparaison de prix moyens* de vente au détail en 2010
entre la Nouvelle-Calédonie et la Métropole [1 et 2]

	Unité	Prix Métropole (a)	Prix Nouvelle-Calédonie	Prix Nlle-Calédonie/ Prix Métropole
Pain et céréales				
Baguette ordinaire	250 g	100	88	0,9
Pâtes supérieures	500 g	97	285	2,9
Viandes				
Filet de boeuf	1 kg	4 199	2 812	0,7
Faux filet de boeuf	1 kg	2 527	2 053	0,8
Côtes de boeuf avec os	1 kg	2 265	2 053	0,9
Escalope de veau	1 kg	2 664	1 767	0,7
Gigot d'agneau raccourci	1 kg	2 017	1 353	0,7
Échine de porc avec os	1 kg	900	1 689	1,9
Foie de veau frais	1 kg	3 350	895	0,3
Jambon supérieur	1 kg	1 641	1 519	0,9
Lait, fromage, oeufs et corps gras				
Lait UHT demi-écrémé	1 l	86	106	1,2
Yaourts nature	500 g	79	358	4,5
Petits suisses nature 40% MG	180 g	68	250	3,7
Camembert 45% MG	250 g	200	643	3,2
Emmental français	1 kg	996	1 720	1,7
Fromage fondu pour tartiner	170 g	173	298	1,7
Huile d'olive	1 l	658	1 130	1,7
Huile de tournesol	1 l	243	327	1,3
Beurre en plaquette	250 g	190	268	1,4
Poissons et crustacés				
Thons	1 kg	2 917	1 381	0,5
Crevettes	1 kg	2 573	1 566	0,6
Fruits et légumes frais				
Carottes	1 kg	138	330	2,4
Champignons de Paris	1 kg	553	1 363	2,5
Concombres	1 kg	276	286	1,0
Courgettes	1 kg	264	480	1,8
Oignons	1 kg	251	302	1,2
Poireaux	1 kg	253	856	3,4
Pommes de terre nouvelles	1 kg	220	205	0,9
Tomates	1 kg	356	624	1,8
Bananes	1 kg	195	394	2,0
Citrons	1 kg	364	529	1,5
Fraises	1 kg	1 112	1 647	1,5
Melons	1 kg	300	638	2,1
Pamplemousses	1 kg	278	249	0,9
Pêches	1 kg	360	790	2,2
Poires	1 kg	300	405	1,4
Pommes Golden	1 kg	259	365	1,4
Légumes en conserve				
Champignons de Paris entiers en boîte	460 g	430	371	0,9
Haricots verts extra-fins en boîte	460 g	158	278	1,8
Produits alimentaires divers				
Sucre en morceaux	1 kg	165	168	1,0
Café moulu non décaféiné	500 g	358	865	2,4
Petits pots pour bébé	200 g	123	230	1,9
Boissons				
Eau minérale non gazeuse	1,5 l	63	150	2,4
Whisky	75 cl	1 569	2 529	1,6
Entretien de la maison				
Eau distribuée (yc abonnement)	120 m ³	21 467	25 008	1,2
Bouteille de gaz butane consigne exclue (12,5 kg)	1 bt	3 359	2 620	0,8
Automobiles				
Essence super sans plomb	1 l	167	136	0,8
Gazole	1 l	138	108	0,8
Réparation mécanique automobile	1 h	7 871	4 725	0,6
Réparation carrosserie automobile	1 h	8 029	3 692	0,5
Services de santé				
Consultation chez un médecin généraliste	1	2 625	3 891	1,5
Produits et services divers				
Shampooing et coupe homme	1	2 282	2 038	0,9
Tirage papier couleur 24x36, 24 poses	1	1 751	2 154	1,2
Tasse de café au comptoir	1	167	183	1,1

* Moyenne arithmétique des prix moyens mensuels de l'année 2010.
(a) Relevés de prix effectués sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Unité : F.CFP

12-ÉCONOMIE GÉNÉRALE

Au 31 décembre 2010, la **masse monétaire** M3 s'élevait à 517 milliards de FCFP. En hausse de 220 milliards par rapport à 2005, elle s'est accrue à un rythme annuel moyen de 11,7%.

L'agrégat M1 représente la moitié de la composition de la masse monétaire, en hausse depuis 2005 (+65%) avec une augmentation plus marquée pour les dépôts à vue que la circulation fiduciaire. Également en hausse au cours de la même période, l'agrégat M2-M1 (+47%) est tiré par les comptes sur livrets. Enfin, l'agrégat M3-M2, essentiellement constitué de dépôts à termes, a plus que doublé sur cette période. L'épargne contractuelle (P1), apparue en 2002 avec la mise en place des plans d'épargne logement (PEL), avait bien progressé jusqu'en 2006. Elle décroît depuis (-33% entre 2006 et 2010), conséquence de l'arrivée à échéance des premiers PEL ouverts sur le territoire.

Outre les agrégats de la masse monétaire et ses **contreparties**, l'analyse de la situation monétaire de la Nouvelle-Calédonie peut porter sur les dépôts et les crédits enregistrés par les **établissements de crédit** ainsi que l'OPT. L'activité des établissements de crédit intervenant sur le territoire est restée dynamique en 2010. Ainsi, la collecte des actifs financiers s'affichait à 620 milliards de FCFP dont 51% détenus par les ménages, 34% par les entreprises et 15% par les autres agents. Le rythme de croissance de ces actifs est soutenu ces dernières années, avec un taux annuel moyen de 10,7% entre 2002 et 2010.

Les **concours de caractère bancaire** octroyés aux différents agents économiques s'élevaient à 846 milliards de FCFP en 2010. Depuis 2007, les entreprises sont devenues les premiers débiteurs des établissements de crédits, devant les ménages. Les crédits accordés aux entreprises augmentent depuis 2002 à un rythme annuel moyen de 13%. Cette progression résulte des hausses spectaculaires des crédits d'équipement, qui représentent 50% des crédits des entreprises en 2010, et des crédits à la construction.

Depuis 2002, les crédits accordés aux ménages ont progressé moins vite que ceux aux entreprises (+9,7% en moyenne par an). Les crédits à l'habitat représentent 80% des concours bancaires octroyés aux ménages et enregistrent une croissance annuelle moyenne de 10,8% entre 2002 et 2010.

La parité du FCFP est fixe avec l'euro et dépend pour les autres monnaies des variations de l'euro avec ces devises.

► **Masse monétaire.** Elle est répartie en agrégats monétaires selon leurs caractéristiques, en particulier en fonction de leur liquidité :

- M1 englobe les moyens de paiement immédiatement disponibles (circulation fiduciaire et dépôts à vue mobilisables par chèque).
- M2 comprend, en plus de M1, les placements à vue rémunérés non mobilisables par chèque (livrets bancaires ordinaires, livrets "A" et "B" de la Caisse d'Épargne, livrets de la Caisse Nationale d'Épargne, Comptes d'Épargne-Logement).
- M3 inclut, outre M2, les placements à terme non négociables (dépôts à terme, bons de caisse, bons d'épargne) et les placements à court terme négociables (certificats de dépôt).

► **Épargne-logement.** L'épargne-logement est un placement sur livret produisant un intérêt et qui permet d'obtenir un prêt immobilier à un taux privilégié. Ces produits d'épargne ont été mis en place en Nouvelle-Calédonie en 2002.

► **Contreparties** (monétaires). La création monétaire opérée par les banques ne se fait pas sans contreparties. Elle n'est possible que parce que les émetteurs de monnaie ont acquis un certain nombre d'actifs soit auprès d'agents économiques locaux, soit auprès d'agents économiques étrangers. Elles permettent de savoir quels agents économiques ont contribué à la formation de la masse monétaire.

► **Établissements de crédit.** Voir 22.3.

► **Concours de caractère bancaire.** Les concours de caractère bancaire ou passifs financiers constituent l'ensemble des prêts consentis aux agents économiques par les établissements de crédits et assimilés situés en Nouvelle-Calédonie (zone d'émission) et hors de Nouvelle-Calédonie (hors zone d'émission).

SOURCES [1] IEOM. [2] AFBNC.

VOIR AUSSI

www.ieom.fr

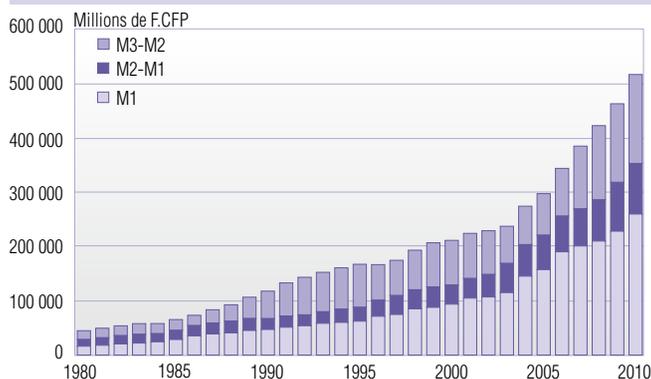
Évolution* des composantes de la masse monétaire [1]

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Circulation fiduciaire	11 504	12 517	12 846	13 626	14 106	14 666
Dépôts à vue	146 026	177 762	188 185	196 491	214 179	245 223
Total M1	157 530	190 279	201 031	210 117	228 285	259 889
Comptes sur livrets	62 560	64 895	67 636	75 157	89 203	92 529
Comptes Épargne-Logement	776	831	750	693	699	676
Total M2	220 866	256 005	269 417	285 967	318 187	353 094
Dépôts à terme	75 697	87 247	114 982	136 236	144 604	163 732
Bons	826	784	633	541	285	155
Masse monétaire (M3)	297 389	344 036	385 032	422 744	463 076	516 981
Épargne contractuelle (P1)	5 655	5 969	5 123	4 301	4 189	4 004
Plans d'Épargne-Logement	5 618	5 929	5 074	4 245	4 128	3 935
Autres comptes d'épargne à régime spécial	37	40	49	56	61	69

* Au 31 décembre de chaque année.

Unité : million de F.CFP

Évolution de la masse monétaire [1]



Évolution des actifs financiers par agent économique* [1]

	2002	2005	2010
Entreprises	66 842	106 275	213 520
Dépôts à vue	36 684	68 591	122 825
Placement liquide ou à court terme	29 265	36 096	89 163
Épargne à long terme	893	1 588	1 532
Ménages	171 208	226 527	312 803
Dépôts à vue	47 035	60 923	93 438
Placement liquide ou à court terme	78 029	95 421	124 287
Épargne à long terme	46 144	70 183	95 078
Autres agents	37 012	40 510	93 495
Dépôts à vue	12 865	16 512	28 961
Placement liquide ou à court terme	24 127	23 924	56 553
Épargne à long terme	20	74	7 981
Total	275 062	373 312	619 818
Dépôts à vue	96 584	146 026	245 224
Placement liquide ou à court terme	131 421	155 441	270 003
Épargne à long terme	47 057	71 845	104 591

* Au 31 décembre.

Unité : million de F.CFP

Évolution des concours de caractère bancaire par agent économique* [1]

	2002	2005	2010
Entreprises	146 062	187 530	406 003
Crédits d'exploitation	52 026	61 903	77 371
Crédits d'investissement	67 050	86 480	213 900
Crédits à la construction	26 285	37 425	101 159
Autres crédits	701	1 722	13 573
Ménages	170 940	229 766	359 616
Crédits à la consommation	43 665	52 233	69 049
Crédits à l'habitat	126 973	176 625	289 190
Autres crédits	302	908	1 377
Collectivités locales	32 904	33 549	48 228
Crédits d'exploitation	685	1 565	5 511
Crédits d'investissement	30 245	30 578	42 022
Crédits à l'habitat	1 358	784	358
Autres crédits	616	622	337
Autres agents	3 920	8 227	15 482
Créances douteuses brutes	17 450	16 338	16 545
Total concours brut	371 276	475 410	845 874

* Au 31 décembre.

Unité : million de F.CFP

Évolution du taux de change* [2]

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Dollar américain	96,27	95,29	87,39	81,99	87,40	90,89
Dollar australien	73,45	71,86	73,17	69,28	68,14	83,21
Dollar néo-zélandais	67,91	62,03	64,27	58,06	54,82	65,33
Dollar Singapour	57,92	60,05	57,99	57,48	58,96	66,11
Vatu	0,88	0,87	0,86	0,81	0,82	0,93
Yen	0,87	0,82	0,74	0,79	0,92	1,08

* Moyenne annuelle des cours d'achat et de vente.

Unité : F.CFP